

## 4 bonnes raisons de choisir La Santé de Generali

Des démarches simplifiées, des services qui vous conviennent,  
Generali s'engage :

### 1 Une prise en charge immédiate sans questionnaire médical

Pas de délai d'attente. Vous êtes assuré quels que  
soient votre âge et votre état de santé, tant que le  
contrat est en vigueur<sup>(3)</sup>.

### 2 Une attention particulière portée à vos attentes

Remboursement de la chambre particulière,  
des actes de spécialité en secteur conventionné  
(cardiologie, rhumatologie...), de médicaments  
non-remboursés par l'assurance maladie, de la  
médecine naturelle (ostéopathie, kinésithérapie...),  
de l'ostéodensitométrie, du diagnostic prostate,  
de la parodontologie<sup>(3)</sup>...

### 3 Un accompagnement au quotidien

Livraison de médicaments à votre domicile,  
en cas d'immobilisation depuis plus de deux jours.  
Assistance pour toutes vos questions liées  
à la perte d'autonomie.

### 4 Pas d'avance de frais



Sur simple présentation de votre carte de tiers  
payant étendu, vous êtes dispensé d'avance de  
frais (dans la limite des garanties de votre contrat)  
chez près de 160 000 professionnels de santé  
dont plus de 10 000 opticiens indépendants ou  
franchisés du réseau Carte Blanche.

<sup>(3)</sup> Conformément aux conditions générales et particulières de votre  
contrat.

PARTICULIERS

La Santé

L'assurance santé  
en toute  
simplicité



Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner  
lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue  
et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et  
particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties  
demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

**Generali Vie**, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise  
régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - Siège social :  
2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali  
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



GV2A27DP3D - RAC - Janvier 2016 - Photo : Thinkstock

 **GENERALI**

  
GENERALI

# Comment bien protéger votre santé dans votre nouvelle vie de retraité ?

## Vous choisissez la formule qui vous convient

Plus la formule est élevée plus le niveau des remboursements est important.

Formules	3	4	5
	Des garanties complètes	Des niveaux de garanties « tout confort »	La sérénité quoi qu'il arrive
Garanties	Garanties de base (soins courants hospitalisation, dentaire et optique)		
	Hospitalisation PLUS (chambre particulière, forfait hospitalier, frais de séjour...)		
	Protection PLUS (acupuncture non-remboursée par l'assurance maladie)		

## Vous dynamisez vos remboursements avec l'option Pack Sérénité

- **50 €/jour** dans la limite de 30 jours pour un lit d'accompagnant adulte.
- **Un renfort de 75 €/an par bénéficiaire** en parodontologie.
- **Jusqu'à 130 €/an** pour les cures thermales remboursées par l'assurance maladie.
- **Jusqu'à 100 €/an** pour les traitements de la ménopause, traitements érectiles et pour les traitements veinotiques.
- **jusqu'à 100 €/an** pour de petits appareillages (semelles orthopédiques, bas de contention...).
- **2 séances à 30 €** dans la limite de 60 €/an en pédicurie, podologie...

## Simple, accessible et efficace, la preuve par l'exemple

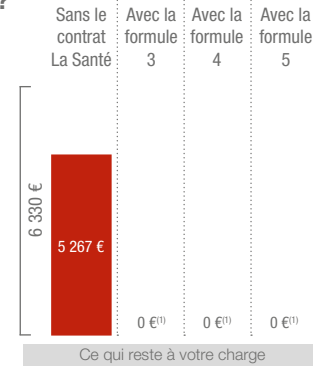
Exemples donnés dans le cadre du parcours de soins. Pour bien comprendre les remboursements du contrat La Santé, découvrez ce qui reste à votre charge.

### Choisissez-vous des établissements hospitaliers conventionnés ?


Hospitalisation   
Séjour de 14 jours en clinique privée conventionnée

Chirurgie + anesthésie + chambre particulière

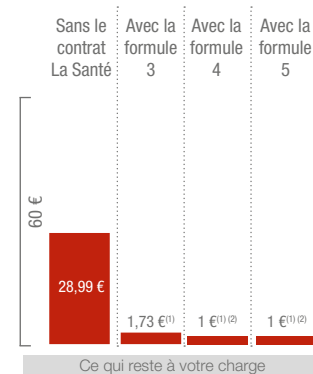
Votre dépense : 6 330 €



### Consultez-vous des spécialistes ?

Soins courants   
Médecin spécialiste (cardiologue)

Votre dépense : 60 €



<sup>(1)</sup> Médecin adhérent au contrat d'accès aux soins (CAS).

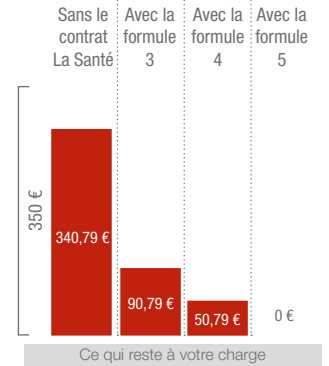
<sup>(2)</sup> Conformément à la réglementation en vigueur, le contrat La Santé étant dit Responsable, les garanties de La Santé ne remboursent ni la participation forfaitaire de 1 € par acte médical ni les franchises de 0,50 € par boîte de médicaments ni les actes d'auxiliaires médicaux de 2 € par transport.

### Portez-vous des lunettes ?

Optique 

Lunettes (verres progressifs + monture) remboursées à partir de la 3<sup>e</sup> année d'assurance et avec le renfort en optique

Votre dépense : 350 €

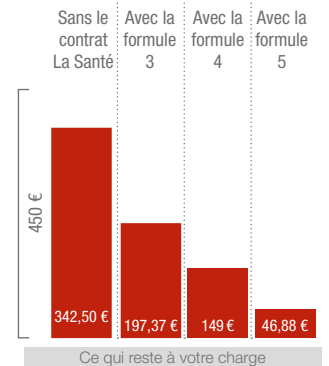


### La prise en charge des prothèses dentaires, est-ce important pour vous ?

Dentaire 

Prothèse dentaire (couronne céramique) à partir de la 3<sup>e</sup> année d'assurance

Votre dépense : 450 €



## Profitez du bonus fidélité et du renfort en optique et dentaire

Vos plafonds de remboursement en optique et en dentaire augmentent grâce à votre fidélité à partir de la 3<sup>e</sup> ou de la 5<sup>e</sup> année d'assurance et vous bénéficiez du plafond de garantie de la formule supérieure.

**Exemple :** si vous avez choisi la formule 4, vous bénéficiez des plafonds de garantie de la formule 5, jusqu'à 350 € pour une prothèse dentaire à partir de la 5<sup>e</sup> année d'assurance.